Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20251212-DEL53_2025-DE

Commune de Saint-Aignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Décembre 2025

Nombre de Membres
Afférents au Conseil: **15**
En exercice: 14
Ayant pris part à la délibération: 12

Date de la convocation 05/12/2025

VOTE
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric LE DENMAT, Maire.

PRESENTS : LE DENMAT Eric, LE BIHAN Jean-Michel, GUILLOUX Michel, SALAÜN Nicolas, PEDROT David, FIAUT Guénaël, LE SOURNE Danielle, LE GUEHENNEC Jacqueline, LE NEAL Véronique.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :
SILVEM Adeline ayant donné procuration à LE BIHAN Jean-Michel
DACQUAY Marie-Cécile ayant donné procuration à LE NEAL Véronique
LE MOAL Marine ayant donné procuration à LE DENMAT Eric

ABSENT : CAIL Cédric, JOUANNO Thierry

SECRETAIRE : Madame LE GUEHENNEC Jacqueline a été nommée secrétaire.

53/2025 – PROGRAMME DE VOIRIE 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal l'estimatif financier du programme voirie 2026 réalisé par Pontivy Communauté .

Le programme annoncé avec son coût estimatif est le suivant :

Route de Porh Antoine vers Bothalec	18 047.78 € HT	21 657.34 € TTC
Le Quinquis	22 126.72 € HT	26 552.06 € TTC
Pen er Rabine	20 710.10 € HT	24 852.12 € TTC
Reprises Malvran et Le Rohic	2 167.95 € HT	2 601.54 € TTC
Reprise patte d'oie La croix Blanche	3 217.97 € HT	3 861.56 € TTC
TOTAL	**66 270.52 € HT**	**79 524.62 € TTC**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet et sollicite:

- ✓ une subvention auprès de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours « voirie ».
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire
Eric LE DENMAT

